

**CENTRE DE GESTION DE LA FONCTION
PUBLIQUE TERRITORIALE DE VAUCLUSE**
80, rue Marcel Demonque
AGROPARC - CS 60508
84908 AVIGNON Cedex 9
Tél. 04 32 44 89 30

Avignon, le 09 janvier 2026

Le Président

à

Mesdames et Messieurs les Maires
et Présidents des établissements publics
affiliés au Centre de gestion de Vaucluse

PÔLE ASSISTANCE JURIDIQUE
Affaire suivie par : Marie-Odile RUEL
04 32 44 89 30
conseilstatutaire@cdg84.fr

PÔLE APPUI AUX COLLECTIVITÉS
Affaire suivie par : Nathalie JOUBERT
04 32 44 89 30
paye@cdg84.fr

Circulaire n° 26 – 03

Objet : Augmentation du plafond de la sécurité sociale

Texte : Arrêté du 22 décembre 2025 portant fixation du plafond de la sécurité sociale pour 2026

Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents,

Au 1^{er} janvier 2026, le plafond annuel de la sécurité sociale sera fixé à 48 060 €. Le plafond mensuel s'établira donc à 4 005 €, soit une augmentation de 2 % par rapport au niveau de 2025.

Les valeurs du plafond de la sécurité sociale pour 2026 seront alors les suivantes :

Annuel	48 060 €
Trimestriel	12 015 €
Mensuel	4 005 €
Quinzaine	2 003 €
Hebdomadaire	924 €
Journalier	220 €
Horaire	30 €

Le Pôle Appui aux collectivités reste à votre disposition pour tout renseignement complémentaire.

Je vous prie de croire, Mesdames et Messieurs les Maires et Présidents, en l'assurance de ma considération distinguée.

